

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 9 mai 2017



Dimanche 7 mai, Emmanuel Macron a été élu président de la République. Dans un contexte de forte abstention (plus de 12 millions d'abstentions, plus de 4 millions de votes blancs ou nuls), un nombre important des suffrages qui se sont portés sur son nom, notamment chez les enseignants, exprimaient avant tout leur rejet du Front National - rejet auquel avait appelé le SNUipp-FSU car l'histoire du FN, son programme et ses pratiques constituent une grave menace pour notre pays.

Bien qu'elle ne souffre aucune contestation, son élection n'est donc pas un chèque en blanc donné au nouveau président de la République. Celui-ci propose des mesures pour la Fonction Publique et pour l'École avec lesquelles le SNUipp exprime d'ores et déjà son profond désaccord, tant ce programme est porteur de graves reculs sociaux.

Dans un contexte de chômage de masse, il veut supprimer 120 000 postes dans les services publics, dont la qualité se dégrade déjà faute de personnel. Il dit vouloir « libérer le travail », c'est-à-dire aggraver encore la précarité des salariés et restreindre leurs droits. Il déclare vouloir gouverner dès cet été par ordonnances, au mépris de la démocratie. Son programme, c'est en définitive renforcer encore les politiques menées depuis plus de trente ans et qui sont responsables de la montée de l'extrême droite dans notre pays.

Concernant l'éducation, M. Macron prévoit de redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour dédoubler les CP. Supprimer un dispositif prometteur qui, d'après la recherche, commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur ! Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est pas possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Elle a été avant tout une réforme des temps périscolaires, s'est faite sans les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Pour le SNUipp-FSU, les mobilisations seront donc indispensables pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux. Les défis de l'école sont immenses. L'école doit avoir pour ambition la réussite de tous les élèves. Les conditions de travail des enseignants doivent être améliorées, la reconnaissance de leur métier doit être renforcée. Cela passera par des réformes ambitieuses et des moyens pour l'école : baisse significative des effectifs de classe, retour des RASED sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la prévention et le suivi régulier des élèves en difficulté, généralisation des dispositifs PDMQC et scolarisation des moins de 3 ans, retour d'une réelle formation continue, abaissement du temps de classe et suppression des APC, revalorisation salariale, refonte de la formation initiale sur deux années avec 1/3 temps de classe...

Un nouveau décret sur les obligations réglementaires de service et les missions des enseignants du premier degré a été publié le 29 mars. Il se contente d'actualiser le contenu des 108 heures annuelles en y ajoutant les activités pédagogiques complémentaires, auxquelles le décret en vigueur jusque-là ne faisait pas référence.

Le décret introduit 108 heures annuelles dans les obligations de service des enseignants exerçant en milieu pénitentiaire, consacrées aux activités de coordination, au suivi et à l'évaluation des personnes détenues. Les heures de coordination et de concertation actuellement rémunérées en heures supplémentaires se trouvent donc incluses dans le temps de service, entraînant pour les personnels concernés une baisse de revenu que le SNUipp-FSU dénonce. Cela, ajouté à l'absence d'ISAE alors qu'il est bien question de suivi, est totalement inacceptable.

Le SNUipp-FSU demande depuis plusieurs années une remise à plat totale des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré. Celle-ci ne doit pas se limiter à une simple mise en conformité réglementaire mais plutôt se fixer l'objectif de récupérer du temps, de gagner en autonomie pédagogique et de voir reconnaître un certain nombre de missions actuellement exercées par les enseignants. Aujourd'hui, le ministère ne répond pas à cette ambition et n'adresse pas un signe fort aux enseignants dont les conditions de travail sont dégradées par la complexification du métier et l'apparition de tâches de plus en plus nombreuses.

De plus, le SNUipp-FSU a voté contre le décret sur le remplacement lors du Comité technique ministériel du 22 mars : sa déclinaison dans les écoles et l'introduction de formations durant les vacances ne sont pas acceptables. Si le cadre juridique ne pose pas de problème majeur, le SNUipp-FSU a dénoncé à maintes reprises sa déclinaison dans le premier degré. Lors des groupes de travail préparatoires, le SNUipp-FSU est intervenu et a fait reculer le ministère sur la mise en place d'une unique zone d'intervention départementale, privilégiant ainsi la possibilité d'une gestion de proximité au plus près des écoles.

Par ailleurs, le ministère a introduit l'idée d'une formation continue pour les personnels volontaires sur le temps des vacances, créant un précédent tout à fait inacceptable.

Pour le SNUipp-FSU, l'amélioration du dispositif de remplacement, auquel sont particulièrement attachés les enseignants comme les parents d'élèves, passe par des créations de postes pour répondre aux besoins et pas par une désorganisation du service actuel.

Enfin, le SNUipp-FSU a dénoncé la mise en œuvre précipitée de ces dispositions alors que dans les départements, les personnels participent aux opérations de mouvement départementaux. Cela ne peut qu'engendrer de l'inquiétude et nuire à l'attractivité de ces postes exigeants.

Le SNUipp-FSU remercie le DASEN d'avoir reçu les organisations syndicales au sujet de l'organisation de la formation continue dans le département à la rentrée 2017. Nous sommes porteurs d'un désir urgent de formation de la part de nos collègues. Les enseignants doivent faire face à un métier de plus en plus complexe, et la formation continue se doit d'être à la hauteur des enjeux en termes qualitatifs et quantitatifs. C'est pourquoi les moyens pour la formation continue doivent être encore augmentés afin que chaque collègue du département puisse bénéficier, plusieurs fois dans sa carrière, d'un stage long de réactualisation des connaissances ou de mise en œuvre de projet comme cela se faisait il y a quelques années grâce aux PE stagiaires qui tenaient lieu de moyens de remplacement de la formation continue.

Le SNUipp-FSU continue également de défendre les conditions de travail de nos collègues, raison pour laquelle nous avons demandé une audience à ce sujet. En effet, de trop nombreux collègues sont en état d'épuisement professionnel, placés en arrêt maladie ou songent à démissionner et se reconverter. Certains l'ont déjà fait, dont de trop nombreux PES qui ont une entrée dans le métier très difficile avec la gestion d'un mi-temps de classe et d'un M2. Pour le SNUipp-FSU, cette situation est inquiétante.

Les solutions pour lutter contre ce mal-être au travail sont diverses : abaissement des effectifs de classe, bienveillance et accompagnement de l'administration et des IEN, aide à la gestion des élèves difficiles, abaissement du temps de classe, formation continue et aide au travail en équipe... Pour le SNUipp-FSU, cela passe aussi par une autre politique en matière d'accès au temps partiel. En effet, au-delà des situations médicales particulières, certains collègues ont besoin de travailler à temps partiel - fin de carrière, raisons personnelles - afin de pouvoir bien vivre leur travail et pouvoir sereinement remplir leur mission.

C'est pourquoi nous avons demandé de mettre ce point en questions diverses de la CAPD.